



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Personnel**

Date de l'annonce publique de la séance:  
06.06.2007

Date de la convocation des conseillers:  
06.06.2007

point de l'ordre du jour :  
10A

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance publique du 15 juin 2007**

**Présents:** Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfahrt, Weidig et Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

**Absents:** Mutsch, bourgmestre, Marcel Hoffmann et Huss, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

-2 JUL. 2007

Luxembourg

## Le Conseil Communal;

**Objet:** Structures d'accueil et crèches – création de différents postes.

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur, le 8 avril 1977, No 900/77,

Vu le rapport de la commission consultative des structures d'accueil et des crèches aux termes duquel la création de plusieurs postes est proposée,

Considérant que la création d'un poste de gestionnaire des maisons relais et des crèches de la Ville ainsi qu'un poste d'éducateur gradué s'impose,

Considérant que les nouveaux titulaires des postes afférents seront engagés sous le régime de l'employé privé,

Considérant en outre que la création d'un poste de cuisinier, dont le nouveau titulaire appartiendra au régime de l'ouvrier, s'impose,

Considérant que les frais de rémunération occasionnés sont à charge de l'Etat,

Vu l'avis de la commission du personnel du 8 juin 2007,

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après délibération,

COMMISSARIAT DE DISTRICT

26 JUL. 2007

Luxembourg décide à l'unanimité

N° 300/07

**Vu et approuvé**

Luxembourg, le 10 JUL. 2007

Pour le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du Territoire,  
p.s.d.

de procéder à la création des postes suivants :